

Saint-Martin-d'Hères, le jeudi 21 décembre 2023

Monsieur le doyen d'âge des personnels élus au conseil
d'administration de l'Université Grenoble Alpes
à

Mesdames et messieurs les membres du conseil
d'administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au conseil d'administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Jeudi 11 janvier 2024

De 9h à 12h

Auditorium
Rez-de-chaussée du bâtiment IMAG
150 place du Torrent
Domaine universitaire
38401 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Election du président de l'Université Grenoble Alpes***
- 2. Election du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration (sous réserve de l'élection et de la proposition du président de l'Université Grenoble Alpes)**
- 3. Questions diverses**

** Plus de la moitié des membres du conseil d'administration doit être présente pour pouvoir valablement procéder à cette élection. Un membre du conseil d'administration peut donner procuration à un autre membre. Personne ne peut être porteur de plus d'une procuration (cf article 20 des statuts de l'Université Grenoble Alpes).*

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Gérard FORESTIER